

Ministère de la Culture

Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle

Session 2021

Épreuve orale d'admission n°2 : cas pratique

SPÉCIALITÉ ACTION CULTURELLE

21-MC-ICCEAAC-ORAL-AC-P

SUJET 12

Une épreuve orale technique, commune aux deux concours, déclinée selon les spécialités.

Cette épreuve doit permettre au candidat de répondre à une question technique, tirée au sort, relative à la spécialité choisie lors de l'inscription, nécessitant la formulation d'un avis, la définition de modalités de mise en œuvre et la présentation au jury, de manière argumentée, d'une stratégie proposée au supérieur hiérarchique, et ce dans une démarche d'aide à la décision prenant en compte les éléments de contexte territoriaux.

La question technique pourra être accompagnée d'un dossier de 4 pages maximum.

Durée de la préparation : 30 minutes.

Durée de l'entretien : 30 minutes, dont :

- 15 minutes au plus de présentation par le candidat,
- 15 minutes au moins d'échanges avec le jury.

Note éliminatoire < 5/20

Coefficient 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

L'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.

Ce document comporte 4 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)
- Document : article du 15 juin 2021 (2 pages)

Épreuve orale d'admission n°2 : cas pratique

SPÉCIALITÉ ACTION CULTURELLE

SUJET 12

Comment décririez-vous le dispositif des Micro-folies ?

Cet outil remplit-il correctement ses missions ?

Quels leviers identifiez-vous pour le dynamiser ?

Document : Des nouvelles des Micro-Folies et lancement d'une nouvelle collection

Publié le 15 juin 2021 par Jean-Noël Escudié / P2C pour Localtis
Cohésion des territoires, Tourisme, culture, loisirs

La troisième collection nationale des Micro-Folies, élaborée par La Villette avec 12 institutions culturelles nationales, a été lancée. Les Micro-Folies ont été créées en 2018 dans le cadre du plan pour lutter contre les "zones blanches culturelles". On en compte aujourd'hui 130. On est certes loin de l'objectif initial de 1.000 structures.

La ministre de la Culture a annoncé le lancement de la troisième collection nationale des Micro-Folies, élaborée par La Villette avec douze nouvelles institutions culturelles nationales, partenaires de l'opération (*). Le lancement de cette troisième vague a été marqué par l'installation temporaire, le 11 juin, d'une Micro-Folie dans les salons du ministère de la Culture, "afin d'accueillir tout au long de la journée des publics scolaires dans le cadre d'ateliers numériques et de démonstrations".

Un succès, mais les ambitions initiales revues à la baisse

Les Micro-Folies ont été lancées en mars 2018 par Françoise Nyssen, alors ministre de la Culture. Leur création est intervenue dans le cadre du plan "Culture près de chez vous", destiné à lutter contre les "zones blanches culturelles" (voir notre [article](#) du 30 mars 2018). Le ministère avait alors identifié 86 bassins de vie comptant moins d'un équipement culturel public pour 10.000 habitants. Il prévoyait au total de déployer 200 Micro-Folies dès 2018.

Devenu entretemps ministre de la Culture, Franck Riester a voulu aller plus loin, en annonçant, lors de l'installation du Conseil national des tiers-lieux, un objectif plus ambitieux de déploiement de 1.000 Micro-Folies d'ici à 2022, soit 200 à 300 par an (voir notre [article](#) du 17 septembre 2019). Avec à la clé un cofinancement de l'État – partagé entre le ministère de la Culture et celui de la Cohésion des territoires – qui devait assurer la création de ces 800 nouvelles Micro-Folies. Sans surprise, ce calendrier s'est vite révélé beaucoup trop ambitieux, mais la progression est néanmoins bien réelle, puisque la France compte aujourd'hui 130 Micro-Folies, alors qu'elles n'étaient encore que 36 en septembre 2019. Dans son communiqué du 11 juin, Roselyne Bachelot n'évoque toutefois pas la création de nouveaux sites.

Créer un lieu de vie convivial et réduire les inégalités

Concrètement, les Micro-Folies sont des "lieux de vie culturels pour tous" et, plus précisément, des musées numériques utilisant notamment des technologies 3D et certains dispositifs de réalité virtuelle. Au cœur de chaque Micro-Folie se trouve en effet le musée numérique, qui rassemble plus de 1.500 œuvres issues des plus grands établissements culturels locaux, nationaux et internationaux. Les visiteurs se voient proposer des modes de visites autonomes (avec mise à disposition de tablettes permettant d'aller chercher des informations plus détaillées sur l'œuvre, le courant auquel elle appartient...) ou de visites encadrées, avec un médiateur. La Micro-Folie ne se limite cependant pas au musée numérique. Plusieurs modules complémentaires peuvent en effet compléter l'offre : un FabLab, un espace de réalité virtuelle, une mini-scène, une bibliothèque ou ludothèque, ou encore un espace de convivialité.

Dans son communiqué, Roselyne Bachelot rappelle les trois missions des Micro-Folies : animer le territoire, en créant un nouveau lieu de vie convivial et accessible à tous ; réduire les inégalités en offrant aux habitants un accès aux œuvres des plus grandes institutions culturelles régionales, nationales et internationales à travers le musée numérique ; prendre part à un réseau permettant de mutualiser des moyens mais aussi de soutenir les artistes et les associations locales à travers une coopérative artistique.

La ministre de la Culture salue au passage "le rôle d'expertise des directions régionales des affaires culturelles, en lien avec les préfetures de régions et de départements". Elle rappelle que "leur implication auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales est essentielle pour installer ces espaces de démocratie culturelle au plus près des territoires".

() La Bibliothèque nationale de France (BNF), le Musée national des arts asiatiques-Guimet, le Musée d'archéologie nationale-Domaine national Saint-Germain-en-Laye, le Muséum national d'histoire naturelle, le Service interministériel des Archives de France, l'Odéon-Théâtre de l'Europe, le Centre national des arts du cirque (Cnac), le Centre des monuments nationaux, le Centre national des arts plastiques (Cnap), les Beaux-Arts de Paris, la Maison de la danse et Radio France.*